RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE ARRONDISSEMENT METZ CANTON DU PAYS MESSIN

ANTON DOTATO MES

SYNDICAT MIXTE
DES RUISSEAUX
DU HAUT-CHEMIN
16 A rue du 10 Juin
57640 CHARLY-ORADOUR

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE
DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN

Du 15 DÉCEMBRE 2021 A 18H30 En Mairie de Charly-Oradour

Le Conseil du Syndicat légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Delphine BERGER, Présidente.

Présents:

Titulaires: BERGER Delphine, Présidente, HUBERTY René, Vice-Président, BALLARINI Jean-Louis, Vice-Présidente, DIEUDONNE Vincent, EHLINGER Laurent, GAUDÉ Hervé, HENNEQUIN François, PIERRON Florent, SCHRECKLINGER Didier, TURCK Gilbert.

Suppléant en situation délibérante : COTTEL Mathieu, FREY Nicolas

Suppléant en situation non délibérante : /

Pouvoir:/

Absents excusés: EMMENDOERFFER Jocelyne, ECKENFELDER René, NEVEUX Guy.

Titulaires absents: CAYOTTE Jean-Paul, CELARIE Denis.

Invité présent : Yannick NIEDZIELSKI, Responsable GEMAPI de la CC Rives de Moselle,

Invitées excusées : Nadège DALCERO, Technicienne Gestion de l'Eau de la CC Rives de Moselle,

Aurélie MUNIER, Directrice transition écologique Eurométropole de Metz.

Secrétaire de séance : GAUDÉ Hervé

Date de convocation : 02/12/2021 Date d'affichage : 02/12/2021

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13présents : 12votants : 12

Point n°1 (point ajouté):

INSTALLATION NOUVEAUX CONSEILLERS SYNDICAUX POUR REMPLACEMENT

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical de la démission de Monsieur Jean-Louis GREGOIRE et de Madame Sandrine HAMM-NIZETTE, délégués au Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin pour le compte de l'Eurométropole de Metz.

Elle présente au Conseil Syndical la délibération du Conseil Métropolitain désignant les nouveaux Conseillers syndicaux :

- Monsieur Denis CELARIE, délégué titulaire,
- Madame Maria MARQUES, déléguée suppléante.

Le Conseil Syndical, après en avoir pris connaissance, installe ces nouveaux délégués syndicaux au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin.

Point n°2:

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 16/09/2021 ET DU 29/09/2021

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 15/09/2021 et 29/09/2021.

Pour le procès-verbal du 16/09/2021, Madame la Présidente précise que des modifications ont été apportées concernant le déroulement des scrutins, en particulier concernant les points n°2 « ELECTION DE LA PRESIDENTE » et n°4 « ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS ».

Point n°3:

DELIBERATION MODIFICATIVE N°01 VIREMENT DE CREDITS POUR POSTE TECHNICIEN DES RIVIERES

Suite à la création du poste de technicien de rivières, il est nécessaire d'inscrire des crédits au budget primitif, en section de fonctionnement.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité les transferts de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR:

ImputationNatureMontant012 / 6475Médecine du travail, pharmacie100,00 €012 / 6413Personnel non titulaire9 500,00 €

Total 9 600,00 €

CREDITS A REDUIRE:

Imputation Nature Montant
011 / 617 Études et recherches 9 600,00 €

Total 9 600,00 €

Point n°4:

PROGRAMME 2022 ET PARTICIPATIONS 2022 DES EPCI

➤ Programme d'actions 2022

Les opérations envisagées en 2022 sont de 3 ordres :

1/ Mise en place d'un technicien de rivière avec 3 missions principales :

1/ réalisation d'un état des lieux des travaux réalisés depuis 2014,

2/animation de bassins-versants (communiquer, sensibiliser et renseigner les riverains sur la GEMAPI, surveillance du territoire...)

3/ préparation et suivi du marché relatif à la réalisation d'un diagnostic des cours d'eau

2/ Lancement d'une étude diagnostic de l'état des cours d'eau du territoire afin d'identifier les problématiques et de définir les actions à mener

3/ Démarrage des travaux de restauration des berges du ruisseau de Malroy à Argancy

Estimation des cotisations pour 2022

Sur la base des actions citées ci-avant, une simulation des contributions des EPCI a été établie. Le montant total des cotisations est estimé à 100 000 € pour 2022 (contre 44 044 € en 2021). Il sera affiné

lors du vote du budget 2022. En suivant l'application des clefs de répartition proposée dans les statuts, les cotisations 2022 s'élèveraient à :

- 52 860 € pour la Communauté de communes Rives de Moselle
- 30 630 € pour la Communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange
- 16 510 € pour l'Eurométropole de Metz

Un courrier informant de ces montants prévisionnels des participations 2022 a été adressé aux 3 EPCI.

Point n°5 (Point ajouté):

RECOURS CONTRE LE SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT CHEMIN : AUTORISATION POUR LA PRESIDENTE A SOLLICITER UN AVOCAT

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical d'un recours contre le Syndicat Mixte en raison de stockage de bois sur une parcelle appartenant à Monsieur et Madame LORAIN qui aurait causé préjudice à leur culture.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise la Présidente :

- à solliciter un avocat pour l'assister dans ce recours,
- à réaliser toutes les démarches administratives pour la défense des intérêts du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin,
- à engager tous frais liés à ce recours.

Point n°6: DIVERS

Une réunion d'informations et d'échanges aura lieu le 19/01/2022 à 18h30 salle socio-culturelle à VIGY. Ont été invités à y participer : les Présidents des EPCI, les Maires du territoire du Syndicat, le Président du syndicat du Billeron, le Président du syndicat eaux vives 3 Nied, le personnel responsable GEMAPI des trois EPCI.

La séance est levée à 19h45.

